

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
RESSOURCES**

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

Dossier suivi par :
Serge LE TIRANT – tél. 02 97 54 81 39
serge.letirant@morbihan.fr

DGAR2024_13A

**ARRETE MODIFIANT L'ARRETE DU 30 SEPTEMBRE 2024 FIXANT LA COMPOSITION DU
JURY DE CONCOURS RESTREINT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
pour les études et travaux de restructuration
du collège « Henri Wallon » à Lanester****LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN,**

Vu, l'avis d'appel public à la concurrence du 7 juillet 2024, engageant la procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre pour les études et travaux de restructuration du collège « Henri Wallon » sur la commune de Lanester (56);

Vu, les articles R.2162-15 à R.2162-21 du code de la commande publique relatifs à l'organisation des concours ;

Vu, les articles R.2172-1 à R.2172-3 du code de la commande publique relatifs aux marchés de maîtrise d'œuvre ;

Vu, les articles R.2162-22 à R.2162-26 du code de la commande publique relatifs à la composition du jury de concours ;

Vu, la délibération du conseil départemental du Morbihan en date du 16 juillet 2021, désignant les membres du jury de concours et de maîtrise d'œuvre ;

Vu, l'arrêté du 30 septembre 2024 fixant la composition du jury de concours restreint de maîtrise d'œuvre pour les études et travaux de restructuration du collège « Henri Wallon » à Lanester ;

.../...

ARRETE :

Article 1^{er} : En raison de l'absence de Mme Delphine DERVILLE pour la réunion de jury de concours prévue le jeudi 24 octobre 2024, l'article 1^{er} de l'arrêté du 30 septembre 2024 susvisé est modifié ainsi :

« Personnes dont la qualification est exigée (1/3 de maîtrise d'œuvre) :

Monsieur Charles-Henri DE RANCHIN, architecte représentant l'Ordre des architectes,

Madame Aude LE BAIL, architecte représentant l'Ordre des architectes,

Mme Mathilde BIHIEL, architecte conseiller membre du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement du Morbihan (CAUE).

Article 2 : M le directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Vannes, le **21 OCT. 2024**

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT